

reconnaissance de ce dernier par les princes d'Orléans comme Chef de la famille royale ; la *fusion* en un mot, comme on veut bien l'appeler semblent avoir pris le rusé Bismarck par surprise. Aussi, lorsqu'on est venu lui annoncer la visite du Comte de Paris à son auguste cousin le Comte de Chambord. Bismarck s'est écrié avec colère : " Mais c'est impossible ! — M. Thiers a donc perdu la tête ! il me faisait affirmer il y a quelques jours que l'on était plus loin de la fusion que jamais ! "

Puis après quelques moments d'extrême agitation, le chancelier reprit :

" Allons, le peuple français n'est pas ce que je pensais, je l'avais pourtant étudié à fond : malgré ma connaissance des hommes je me suis trompé à son égard. Quatre-vingts ans de révolutions et de secousses permanentes n'ont pas étouffé en lui l'instinct de la grandeur. En dépit de son incroyable légèreté, il garde l'empreinte profonde des traditions de son histoire. Oui, je le vois, *il y a une puissance supérieure qui mène cette nation*, malgré ses folies. *Il n'y a plus pour moi de doute, dans quelques mois le comte de Chambord sera roi de France, et la France entière l'accueillera, parce que le génie de la France a soufflé sur elle.* Or, le comte de Chambord roi, *c'est le premier coup porté au nouvel empire germanique ; car Henri V est la personification la plus accomplie des aspirations de la France catholique.* "

" Avec un roi qui est l'expression vivante du droit, la France sera ce qui est dans l'essence de sa nature, la nature forte, inébranlable, assise sur deux bases qui se soutiennent mutuellement, la vérité, la justice. Vous voyez, dès lors, sa puissance appuyée sur la loi de l'univers catholique, sur la loi des catholiques même allemands, qui tous considéreront la France comme le salut de l'Eglise et comme la protectrice de leurs droits et de leurs libertés. *Si nous avions eu à lutter contre la France ayant à sa tête son roi légitime, nous n'aurions pas eu les succès qui font notre gloire.* "

M. de Bismarck serait-il comme Balaam le prophète involontaire des grandeurs futures de la nation dont il s'est montré l'ennemi le plus acharné ? La gravité des faits que nous venons de rapporter d'après quelques correspondants anglais nous permet naturellement de faire cette question. Dans tous les cas nous pensons comme M. de Bismarck qu'une puissance supérieure mène cette nation, et pourvu qu'elle suive les impulsions de cette puissance, elle aura bientôt vaincu ses ennemis du dehors et du dedans.

— En attendant le Prusse cherche à sa manière à apaiser ses troubles intérieurs. C'est à l'Eglise catholique qu'elle s'attaque avec le plus d'acharnement et la persécution que celle-ci subit révèle chez ses auteurs une haine profonde et implacable contre cette divine institution. La province prussienne la plus maltraitée actuellement par les empiétements du pouvoir séculier est le duché de Posen, formant autrefois partie de l'ancien royaume de Pologne. M. de Bismarck porte aux Polonais une haine invétérée, d'abord parce qu'ils sont catholiques et ensuite parce qu'ils sont Polonais. Le chancelier aimerait fort à faire croire que la question religieuse n'est pour rien dans ses actes persécuteurs, et il essaie de présenter la lutte comme ayant un caractère purement politique et que tout provient de l'hostilité des races. Il espère ainsi enlever aux Polonais les sympathies des catholiques des autres parties de l'empire ; mais il espère en vain. Les catholiques du monde entier et surtout ceux de l'Allemagne compatissent avec une affection toute fraternelle aux épreuves des catholiques du duché de Posen et admirent leur courage et leur foi inébranlable.

" On nous fait connaître, écrit le *Monde*, un nouvel acte de cette persécution odieuse qui a donné occasion au courageux archevêque de Posen, Mgr. Lodochowski, d'écrire une lettre très-importante dont un de nos amis nous a donné la traduction et que nous sommes heureux de publier.

" Voici le fait : l'abbé Glabiez enseignait le catholicisme et la religion aux élèves du collège de Wangrowec ; cet honorable ecclésiastique, obéissant aux ordres de l'archevêque, dut refuser d'instruire les enfants en allemand, puisqu'ils ne comprennent pas cette langue. Le gouvernement prussien, pour cette raison, chassa l'abbé Glabiez de sa chaire, et l'a remplacé par deux professeurs laïques. Le comité provincial des écoles, après s'être associé à la persécution, a voulu néanmoins essayer de se mettre en règle en demandant à l'archevêque de Posen l'autorisation canonique pour les deux professeurs intrus..... "

En réponse à cette demande le courageux archevêque opposa un refus catégorique contenu dans une lettre où le prélat démontre qu'il ne peut pas et même ne doit pas donner l'autorisation demandée. Il établit d'abord qu'avant d'autoriser les professeurs proposés à enseigner la Religion, il faut qu'il connaisse parfaitement leurs aptitudes, leur esprit religieux et leurs mœurs, connaissance qu'il ne peut obtenir dans le court terme de quatorze jours qui lui est donné ; puis qu'il n'est obligé d'accorder l'autorisation qu'aux personnes qui pourront lui donner des garanties suffisantes de leur soumission dans tout ce qui concerne l'enseignement des vérités immuables de la foi et des mœurs, soumission dont il ne sera jamais sûr de la part des professeurs laïques ; plus loin il invoque les principes mêmes de l'Eglise catholique qui ne veut confier l'enseignement religieux qu'à ceux qui en ont la mission, c'est-à-dire aux prêtres ; enfin, il ajoute que l'abbé Glabiez n'a été privé de sa chaire que parce qu'il a obéi à son supérieur ecclésiastique et que cette raison seule serait suffisante pour empêcher ce supérieur à autoriser son remplacement.

— Les autorités locales du Nouveau-Brunswick poursuivent hardiment l'exécution de la loi des Ecoles.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Morning Freeman* de St. Jean N. B. :

" Vendredi après-midi les constables Hancock et Thounson ont saisi une voiture de famille, propriété du Dr. Travers par mandat d'exécution pour ses taxes d'école qu'il refusait de payer, vu son opposition au système d'écoles athées. La voiture a été placée dans les écuries de M. Robertson en attendant la vente.

" Le même jour, le constable Powers saisissait une quantité de papier au bureau du *Freeman* en vertu d'un mandat d'exécution émané contre M. Anglin à raison de son refus de payer la taxe des écoles. Le constable a éprouvé quelque difficulté à trouver une place où déposer ce papier. Apparemment, le trésorier n'a pas voulu le laisser placer dans son bureau. Il le transporta au bureau de police, mais le magistrat refusa de le recevoir. Enfin il put le laisser dans le corridor de la station de garde. "

Le *Free man* du 25 septembre contient encore les informations suivantes :

" L'œuvre de spoliation et de brigandage, au nom du progrès et de l'Education, va courageusement son chemin. Chaque jour, la voix de l'enseignant proclame à la face de l'univers que la liberté religieuse n'existe plus au Nouveau-Brunswick et que les convictions de la conscience de la minorité y sont foulées aux pieds, sans pitié.

" Mardi, la voiture du Dr. Travers, saisie pour le paiement de la taxe d'école qu'il regarde comme anti-religieuse